

Etats financiers annuels de SICAV

CAP OBLIG SICAV

CAP OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par Mr. Fehmi LAOURINE.

BILAN ARRETE au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	
<u>ACTIF</u>				
AC1 -	Portefeuille titres	3.1	21 503 534	19 414 947
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 332 016	744 850
	Obligations et valeurs assimilées		20 142 786	18 583 087
	Autres valeurs		28 732	87 010
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		6 286 925	4 878 681
	Placements monétaires	3.3	6 001 348	4 520 278
	Disponibilités		285 577	358 403
Total Actif			27 790 459	24 293 628
<u>PASSIF</u>				
PA1 -	Opérateurs créditeurs	3.5	24 119	18 654
PA2 -	Autres créditeurs divers	3.6	6 917	5 139
Total Passif			31 036	23 793
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 -	Capital	3.7	26 729 131	23 359 954
CP2 -	Sommes distribuables	3.8	1 030 292	909 881
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		64	53
	Sommes distribuables de l'exercice		1 030 228	909 828
Actif Net			27 759 423	24 269 835
Total Passif et Actif Net			27 790 459	24 293 628

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2014 au 31-12-2014
(exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31-12-14	Exercice clos le 31-12-13
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.2	1 007 433	1 017 814
Dividendes		45 714	0
Revenus des obligations et valeurs assimilées		958 846	1 012 022
Revenus des autres valeurs		2 873	5 792
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.4	389 142	149 665
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 396 575	1 167 479
CH1 - Charges de gestion des placements	3.9	(265 979)	(216 153)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 130 596	951 326
CH2 - Autres charges	3.10	(33 737)	(27 373)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 096 859	923 953
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(66 631)	(14 125)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 030 228	909 828
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		66 631	14 125
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		8 039	9 466
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		7 527	16 078
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 112 425	949 497

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2014 au 31-12-2014
(exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	1 112 425	949 497
Résultat d'exploitation	1 096 859	923 953
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 039	9 466
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	7 527	16 078
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	(966 930)	(830 326)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	3 344 093	(54 720)
a / Souscriptions	74 483 591	57 171 876
Capital	72 188 606	55 790 559
Régularisation des sommes non distribuables	(18 447)	18 809
Régularisation des sommes distribuables	2 313 432	1 362 508
b / Rachats	(71 139 498)	(57 226 596)
Capital	(68 825 365)	(55 783 646)
Régularisation des sommes non distribuables	8 817	(19 921)
Régularisation des sommes distribuables	(2 322 950)	(1 423 029)
Variation de l'actif net	3 489 588	64 451
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de l'exercice	24 269 835	24 205 384
Fin de l'exercice	27 759 423	24 269 835
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>		
Début de l'exercice	232 930	232 861
Fin de l'exercice	266 466	232 930
Valeur liquidative	104,176	104,194
AN6 - Taux de rendement	3,73%	3,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Au 31 décembre 2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-14 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché du 31-12-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2014 de titres OPCVM, d'obligations, de bons de trésor assimilables et de parts de fonds communs de créances.

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 21 503 534 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'actif
<u>Titre OPCVM</u>	12 278	1 314 509	1 332 016	4,80%
SANADET SICAV	12 278	1 314 509	1 332 016	4,80%
<u>Obligations et valeurs</u>	224 000	19 727 600	20 142 786	72,56%
Emprunts d'Etat	22 000	3 919 900	4 045 537	14,57%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 919 900	1 991 265	7,17%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	2 000 000	2 054 272	7,40%
Emprunts de sociétés	202 000	15 807 700	16 097 250	57,99%
AIL 2014-1	10 000	1 000 000	1 024 640	3,69%
ATB 2007-1	3 000	168 750	173 706	0,63%
ATL 2010/1	10 000	200 000	203 336	0,73%
ATL 2010/2	5 000	300 000	300 072	1,08%
ATL 2013/2	8 000	800 000	805 933	2,90%
ATL 2014/1	5 000	500 000	523 200	1,88%
Attij leasing 2014	10 000	1 000 000	1 000 984	3,61%
BTE 2010	2 000	120 000	121 536	0,44%
BTK 2012/1	10 000	1 071 450	1 078 398	3,88%
CIL 2010/1	9 000	180 000	183 211	0,66%
CIL 2010/2	2 000	40 000	40 278	0,15%
CIL 2012/1	2 500	150 000	155 464	0,56%
CIL 2012/2	5 000	400 000	417 836	1,51%
CIL 2013/1	2 000	200 000	200 826	0,72%
CIL 2014/1	10 000	1 000 000	1 026 824	3,70%
CIL 2014/2	7 000	700 000	704 200	2,54%
EWL 2010	20 000	800 000	834 016	3,00%
HL 2010/1	3 000	60 000	61 361	0,22%
HL 2010/2	2 000	40 000	40 173	0,14%
HL 2014/1	15 000	1 500 000	1 515 840	5,46%
Modern Leasing 2012	5 000	500 000	522 580	1,88%
SIHM2008	3 000	60 000	60 934	0,22%
TL 2012-2	7 000	560 000	587 143	2,12%
TL 2014/1	10 000	1 000 000	1 039 952	3,75%
TL 2014/2	13 000	1 300 000	1 303 775	4,70%
Tun Factor 2014-1	15 000	1 500 000	1 503 504	5,42%
UIB 2009/1	2 500	187 500	191 538	0,69%
UIB 2011-1	1 000	70 000	71 142	0,26%
Unifactor 2013	5 000	400 000	404 848	1,46%
<u>FCC</u>	200	28 555	28 732	0,10%
FCC BIAT-CREDIMMO2P2	200	28 555	28 732	0,10%
Total	236 478	21 070 664	21 503 534	77,46%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2013	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2014
Titres OPCVM	735 384	1 695 684	1 117 186	1 116 559	627	1 314 509
SANADET SICAV	735 384	1 695 684	1 117 186	1 116 559	627	1 314 509
Obligations et valeurs assimilées	14 646 325	11 500 000	9 845 525	7 993 100	6 900	16 307 700
Emprunts de	6 653 225	9 500 000	1 845 525	0	0	14 307 700
CIL 2012/1	200 000	0	50 000	0	0	150 000
CIL 2012/2	500 000	0	100 000	0	0	400 000
EWL 2010	1 200 000	0	400 000	0	0	800 000
TL 2012-2	700 000	0	140 000	0	0	560 000
ATL 2014-1	0	500 000	0	0	0	500 000
TL 2014-1	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
AIL 2014/1	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
ATB 2007/1	187 500	0	18 750	0	0	168 750
HL 2010/1	120 000	0	60 000	0	0	60 000
ATL 2010/1	400 000	0	200 000	0	0	200 000
BTE 2010	140 000	0	20 000	0	0	120 000
CIL 2010/1	360 000	0	180 000	0	0	180 000
SIHM2008	120 000	0	60 000	0	0	60 000
STM2007	100 000	0	100 000	0	0	0
UIB 2009/1	200 000	0	12 500	0	0	187 500
UIB 2011-1	80 000	0	10 000	0	0	70 000
CIL 2014/1	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
HL 2014/1	0	1 500 000	0	0	0	1 500 000
UNIFACTOR 2013	500 000	0	100 000	0	0	400 000
ATL 2010/2	400 000	0	100 000	0	0	300 000
CIL 2010/2	80 000	0	40 000	0	0	40 000
BTK 2012/1	1 285 725	0	214 275	0	0	1 071 450
HL 2010/2	80 000	0	40 000	0	0	40 000
Tun Factoring 2014	0	1 500 000	0	0	0	1 500 000
CIL 2014/2	0	700 000	0	0	0	700 000
Attijari Leasing 2014	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
TL 2014/2	0	1 300 000	0	0	0	1 300 000
Emprunts d'Etat	7 993 100	2 000 000	8 000 000	7 993 100	6 900	2 000 000
EMP NAT 2014	0	2 000 000	0	0	0	2 000 000
BTA 07/2014 8.25	7 993 100	0	8 000 000	7 993 100	6 900	0
FCC	86 493	0	57 938	0	0	28 555
FCC BIAT-CREDIMMO2P2	86 493	0	57 938	0	0	28 555
Total	15 468 202	13 195 684	11 020 649	9 109 659	7 527	17 650 764

3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01-01-2014 au 31-12-2014 totalisent 1 007 433 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des obligations de sociétés	539 267	396 021
Revenus des Emprunts d'Etat	419 579	616 001
Revenus des FCC	2 873	5 792
Revenus des actions	45 714	0
Total	1 007 433	1 017 814

3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-2014 à 6 001 348 DT contre 4 520 278 DT au 31-12-2013. Le détail des placements monétaires à la date du 31-12-2014 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% actif net
<u>Placement à terme</u>	5 000 000	5 040 643	18,16%
PLT 03022015 6,35% BTK	1 000 000	1 008 072	3,63%
PLT 03062015 6,65% BTK	1 000 000	1 003 935	3,62%
PLT 29012015 6,35% BTK	1 000 000	1 008 629	3,63%
PLT 07012015 5,6% ATB	1 000 000	1 010 310	3,64%
PLT 13012015 5,6% ATB	1 000 000	1 009 697	3,64%
<u>Bons de Trésor court terme</u>	949 740	960 705	3,46%
BTC 290915504	949 740	960 705	3,46%
Total	5 949 740	6 001 348	21,62%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 389 142 DT au 31-12-2014 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme, bons de trésor à court terme et certificats de dépôts au titre de l'exercice 2014.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Revenus des placements à terme	157 348	128 794
Revenus des Bons de trésor court terme	10 965	0
Revenus des certificats de dépôts	220 829	20 871
Total	389 142	149 665

3.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SIVCAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 24 119 DT au 31-12-2014 contre 18 654 DT au 31-12-2013.

3.6- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source.

Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
TCL	326	258
Retenue à la source	3 816	2 773
Redevance CMF	2 775	2 108
Total	6 917	5 139

3.7- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 3 489 588 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	3 369 177
Variation de la part Revenu	120 411
Variation de l'Actif Net	3 489 588

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2014

Montant:	23 359 954
Nombre de titres:	232 930
Nombre d'actionnaires :	496

Souscriptions réalisées

Montant:	72 188 606
Nombre de titres émis:	719 817
Nombre d'actionnaires nouveaux :	536

Rachats effectués

Montant:	-68 825 365
Nombre de titres rachetés:	686 281
Nombre d'actionnaires sortant:	465

Capital au 31-12-2014

Montant:	26 723 195 *
Nombre de titres:	266 466
Nombre d'actionnaires :	567

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2014. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice (du 01-01-2014 au 31-12-2014).

Ainsi la valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée comme suit:

Capital sur la base de la part de capital de début d'exercice	26 723 195
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 039
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 527
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-9 630
Capital au 31-12-2014	26 729 131

3.8- Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscription et de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au 31-12-2014 se détaille comme suit :

Exercice	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
2014	1 096 859	(66 631)	1 030 228
2013	923 953	(14 125)	909 827

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
Rémunération du gestionnaire	265 979	216 153
Total	265 979	216 153

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de l'exercice 2014 s'élève à 265 979 DT TTC. Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

Désignation	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
Redevance CMF	30 053	24 423
TCL	3 484	2 950
Autres impôts et taxes	200	0
Total	33 737	27 73

4. AUTRES INFORMATIONS

Données par actions	2014	2013	2012
Revenus des placements	5,241	5,012	5,265
Charges de gestion des placements	-0,998	-0,928	-1,003
Revenu net des placements	4,243	4,084	4,262
Autres charges	-0,127	-0,117	-0,127
Résultat d'exploitation (1)	4,116	3,967	4,135
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,25	-0,061	-0,370
Sommes distribuables de l'exercice	3,866	3,906	3,765
Plus ou moins values potentielles sur titres	0,030	0,041	-
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	0,028	0,069	-0,065
Plus ou moins values sur titres et Frais de négociation (2)	0,058	0,110	-0,065
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	4,174	4,076	4,070
Résultat non distribuable de l'exercice	0,058	0,110	-0,065
Régularisation du résultat non distribuable	-0,036	-0,005	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	0,022	0,105	-0,063
Distribution de dividendes	3,906	3,765	3,960
Valeur Liquidative	104,176	104,194	103,948
Ratios de gestion des placements	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,89%	0,89%	0,89%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,44%	3,73%	3,66%

5. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCE, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCE, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCE est lui-même le Directeur Général de CAP OBLIG SICAV.

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par CAP OBLIG SICAV au titre de l'exercice 2014 s'élève à 265 979 dinars.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 08/04/2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 Mars 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de CAP OBLIG SICAV arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 27 759 423 dinars, y compris des sommes distribuables de 1 030 292 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de CAP OBLIG SICAV ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que :

- l'actif de CAP OBLIG SICAV a été employé, au cours du premier trimestre, en des emprunts obligataires et certificats de dépôts émis par l'ATB à hauteur de 14,26%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif. ; et
- l'actif de CAP OBLIG SICAV a été employé, au cours du troisième trimestre, en des liquidités et quasi liquidités à des taux se situant en dessus de la limite de 20% fixée par le décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. ; et
- l'actif de CAP OBLIG SICAV a été employé, au cours du quatrième trimestre, en des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing à hauteur de 10,56%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20/04/2015

Le commissaire aux comptes:
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2014

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants

Tunis, le 20/04/2015

Le commissaire aux comptes:
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE